

08/07/2020

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil Municipal
du 23 juillet 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg

Auteur de la note : Service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)
Rapport disponible sur simple demande adressée au service des finances
Source : budget 2019 (budget ville et budgets annexes)

Sommaire

BUDGET VILLE	4
I. CONTEXTE GENERAL	4
II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2019	6
1) Le fonctionnement	6
2) La fiscalité	6
3) Endettement	7
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020	7
1) Fonctionnement	7
2) L'endettement	13
3) Opérations d'investissements envisagés en 2020	13
4) Subventions d'investissement attendues en 2020	15
a) au niveau de l'ETAT	15
b) au niveau de la Région GRAND EST	16
c) au niveau du Département du Bas-Rhin	16
d) autres subventions	16
IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2021 ET 2022 ...	16
V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	17
1) Evolution rétrospective de la dette de la ville	17
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2019	18
a) Structure de la dette au 31/12/2019	18
b) Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2019	18
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2020	19
BUDGET EAU	20
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	20
1) Exploitation et autofinancement	20
2) Investissement	21
3) Endettement	21
II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2021 ET 2022	22
III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	22
1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau	22
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2019	22
a) Structure de la dette au 31/12/2019	22
b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2019	23
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau	23
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES	24
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	24
1) Fonctionnement	24
2) Investissement	25

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2021 ET 2022	25
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE.....	26
I. Les orientations budgétaires 2020	26
II. Travaux envisagés en 2021	26
III. Structure et gestion de la dette.....	26
1) Structure de la dette au 31/12/2019 par type de taux.....	26
2) Répartition de la dette au 31/12/2019 par prêteurs.....	27
BUDGET ZA PEPINIERE.....	27
BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS	27
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL	28

I. CONTEXTE GENERAL

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire 2020.

La Loi de Finances 2020 promulguée le 28 décembre 2019 confirme la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme de manière importante le financement des collectivités territoriales.

Après le dégrèvement progressif pour 80 % des ménages (30% en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020), pour supprimer totalement la taxe d'habitation sur les résidences principales, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % des ménages encore soumis à son paiement (30% en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023). La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'interviendra donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

Pour les communes, la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements sera transférée aux communes dès 2021. Un coefficient correcteur sera appliqué pour compenser les disparités constatées par rapport au produit de la taxe d'habitation perdu. Les communes conserveront leur pouvoir de vote de taux sur le foncier bâti sur la base de ce taux global (communal + départemental) ainsi que bien entendu sur la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'éclosion de la crise sanitaire courant mars 2020 a modifié de façon importante le contexte économique, social et financier dans lequel ce budget 2020 va s'inscrire. La brutalité de cette crise sanitaire a rendu nécessaire l'adoption de trois séries de mesures destinées à résoudre en urgence un certain nombre de problèmes pratiques auxquels étaient confrontées les collectivités.

Cette situation inédite a conduit le gouvernement à soumettre aux parlementaires une loi d'urgence sanitaire, adoptée le 23 mars, l'habilitant à prendre des mesures d'urgence par voie d'ordonnance. Une part importante d'entre elles, introduites par trois séries d'ordonnances adoptées le 25 mars ainsi que les 1^{er} et 22 avril, concerne les collectivités territoriales.

Tout d'abord, afin d'assurer la continuité des services publics et de la vie locale, le calendrier budgétaire des collectivités est étiré sur plusieurs mois :

- La date limite de vote du budget primitif 2020 et du compte administratif 2019, normalement fixée respectivement au 15 (ou 30) avril et au 30 juin, est repoussée au 31 juillet 2020.
- Les limites de temps qui encadrent l'organisation du débat d'orientations budgétaires, censé intervenir dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif moyennant un délai raisonnable entre les deux votes, sont purement et simplement supprimés.
- La date butoir pour le vote des taux 2020 est fixée au 3 juillet 2020.
- Pendant la période séparant le début de l'exercice 2020 du vote du budget :
 - * les crédits pourront être mandatés dans la limite du budget 2019
 - * il est possible de procéder à des virements à l'intérieur de chaque section dans la limite de 15 % des dépenses réelles hors frais de personnel.

Ensuite, le deuxième objectif de ces ordonnances a été de faciliter le fonctionnement interne des collectivités territoriales.

A ce titre, les exécutifs locaux se sont trouvés automatiquement dotés de la quasi-totalité des pouvoirs susceptibles de leur être délégués (hormis la réalisation d'emprunts). En contrepartie, dans le cadre d'obligations de transparence accrues, les exécutifs locaux sont notamment tenus à une information rigoureuse de l'assemblée délibérante. Parallèlement, de nombreuses règles ayant trait aux conditions de quorum, aux modalités d'organisation des réunions de l'organe délibérant et de transmission des actes ont été assouplies.

Plusieurs règles de la commande publique ont également été adaptées :

- dans le cadre d'une procédure en cours, possibilité d'allonger les délais de réception des candidatures et des offres « sur une durée suffisante »

- possibilité d'aménager les modalités de mise en concurrence « dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats »

- possibilité de prolonger par voie d'avenant les contrats existants qui arriveraient à leur terme, ce dans la limite d'un plafond correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de 2 mois et des délais de consultation nécessaires (à priori 8 à 10 mois au total).

Enfin, certains outils destinés à atténuer le choc de la crise pour les entreprises ont été mis en place.

A cet effet, les régions se trouvent temporairement habilitées à décider de l'octroi d'aides économiques dans le respect de leur propre régime général d'aides aux entreprises et dans la limite d'un plafond de 200 000 €.

Toutes les collectivités sont en outre autorisées à agir sur deux leviers pour venir en aide aux titulaires de contrats publics :

- via le déplafonnement des avances susceptibles d'être versées dans le cadre des marchés publics afin de renforcer la trésorerie des entreprises

- via la possibilité d'indemnisation en cas d'annulation de marché afin de préserver l'équilibre économique de leurs cocontractants.

Quoi qu'il en soit, cette crise sanitaire laissera des traces au niveau économique et financier sur plusieurs années tant au niveau national qu'au niveau local.

Concrètement, cette crise va impacter profondément les dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget 2020 au niveau financier.

Voici les principales recettes de fonctionnement impactées à la baisse suite à la crise sur le budget ville 2020 :

- les recettes forestières

- les redevances de service à caractère culturel notamment au niveau de l'Ecole des Arts

- les droits de place (occupation du domaine public)

- la taxe locale sur la publicité extérieure (délibération de suspension proposée sur 2020)

- la taxe additionnelle sur les droits de mutation

- les locations des immeubles (notamment au niveau de la MDAS et du gymnase du lycée)

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, suite à la crise, certaines dépenses sont impactées à la hausse (achat de masques, achat de gel hydro-alcoolique, de thermomètres...) et d'autres à la baisse (moins de dépenses au niveau des festivités, au niveau de la piscine, au niveau de la communication ; pas de forum de l'Immobilier en 2020, moins de subventions pour les sorties scolaires...)

Cette crise aura également des conséquences financières et économiques sur les années suivantes et notamment en 2021 et probablement 2022 au niveau de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette CVAE était assise sur la valeur ajoutée, son montant

fluctue en fonction de la conjoncture économique. Il faut rappeler que le reversement de la CVAE collectée en N s'effectue en N+1 (en 2021, la ville touchera la CVAE collectée en 2020). Il faudra également s'attendre à une baisse importante en 2020 et peut-être sur plusieurs exercices des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux. Ces recettes sont dépendantes du rythme des transactions immobilières. Or, à ce jour, le secteur de l'immobilier est fortement touché : les transactions immobilières se sont fortement ralenties. Le marché de l'immobilier pourrait commencer à repartir fin 2020, début 2021 mais peut-être pas avec la même dynamique que celle connue en 2019.

Cette crise, compte tenu de l'arrêt de l'économie mondiale, a de fortes conséquences sur les marchés financiers. Une correction haussière a certes impacté les taux, néanmoins il n'y a pas de problème de liquidité à ce jour. Au niveau des marges bancaires, la hausse est perceptible (une bonne trentaine de points de base). Il est encore trop tôt pour anticiper l'évolution des taux et des marges sur les mois à venir ; en tout cas, il apparaît préférable à ce stade de prévoir les consultations bancaires le plus tardivement possible dans l'année au niveau des emprunts.

Le niveau global de la DGF fixé à près de 27 milliards d'euros en 2019 est maintenu en 2020. La stabilisation de la DGF ne concerne que le montant global de l'enveloppe mais pas les montants individuels de la DGF. Cela ne signifie pas que chaque commune recevra le même montant de DGF qu'en 2019. Les montants individuels de la DGF attribuées en 2020 évoluent notamment en fonction de différents critères de calcul (notamment l'évolution de la population et/ou le potentiel financier de la commune).

Les évolutions importantes en 2020 de ce contexte général suite à la crise sanitaire ont été prises en compte pour l'élaboration et la construction de ce rapport d'orientations budgétaires.

II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2019

1) Le fonctionnement

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 9,03 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 10,47 M€ (hors excédent reporté, cessions immobilières et indemnités de sinistre liées aux coulées de boues de 2018).

Autofinancement brut réel dégagé du fonctionnement (hors excédent reporté, cessions immobilières et indemnités de sinistre liées aux coulées de boues de 2018) en 2019 : 1,44 M€

2) La fiscalité

→ Taux sur les impôts locaux 2019

Concernant les ménages

– Taxe d'habitation	23,73 %
– Taxe foncière (bâti)	15,24 %
– Taxe foncière (non bâti)	69,46 %

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 20,31 %

→ Bases d'imposition notifiées en 2019

Concernant les ménages

- Taxe d'habitation 9 123 000 €
- Taxe foncière (bâti) 12 434 000 €
- Taxe foncière (non bâti) 157 000 €

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 7 350 000 €

D'où un produit global 2019 de contributions directes de 6,47 M€ (incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les rôles supplémentaires).

Produit des impôts et taxes en 2019 (incluant la fiscalité et les autres taxes (ex : taxe sur l'électricité et taxe additionnelle sur les droits de mutation)) :

- produit 7,22 M€

3) Endettement

- Encours de la dette totale au 31/12/2019 : 10 984 135,53 €
(dont 850 000 € de prêt à court terme)
- **Encours de la dette à long terme au 31/12/2019 : 10 134 135,53 €, soit 1 307,63 € / hab**

Moyenne régionale de la strate en 2018 : 1 157 € / hab.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

Les modifications significatives à relever sont les suivantes :

1) Fonctionnement

Compte tenu des réalisations 2019 et des contraintes financières imposées aux collectivités en 2020 suite à la crise sanitaire actuelle, voici les ajustements budgétaires à réaliser sur le budget ville :

DEPENSES

- **Dépenses courantes : 2 380 000 € (- 258 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2019)**

Voici notamment les principales modifications entre 2019 et 2020 :

Eau	- 6 000 €	moins de consommation d'eau en 2020 pour la piscine et les bâtiments communaux
Energie - Electricité	+ 5 000 €	impact de la salle multiactivités et de la borne électrique + diminution de consommation électrique au niveau de la piscine et d'autres bâtiments communaux
Combustibles	- 7 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2019
Carburants	- 10 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2019 + impact de la crise sanitaire
Produits d'entretien	+ 7 000 €	impact lié à la crise sanitaire
Fournitures de petit équipement	+ 17 000 €	achat matériels sanitaires complémentaires (bornes, poubelles,...)
Autres matières et fournitures	+ 60 000 €	suite à la crise sanitaire, achat de masques (+ 55 000 €) et solution hydroalcoolique
Entretien bois et forêts	- 84 000 €	ajustement par rapport au programme forestier 2020 – travaux sylvicoles effectués par le SIVU forestier de Wissembourg
Entretien voirie	- 20 000 €	moins d'entretien prévu en 2020
Fournitures de voirie	- 4 000 €	moins de dépenses au niveau du sel de déneigement – stock au ST
Entretien matériel roulant	+ 12 000 €	réparation importante du tractopelle
Autres frais divers	- 17 000 €	moins de frais de conception au niveau des supports de communication + moins de dépenses au niveau des abattages d'arbres
Honoraires	- 22 000 €	pas d'honoraires en 2020 liés à la campagne de notoriété
Annonces et insertions	- 16 000 €	notamment pas d'insertions en 2020 liées à la campagne de notoriété
Fêtes et cérémonies	- 132 000 €	diminution liée notamment à l'annulation des festivités de Pentecôte (- 76 000 €), de l'outre-festival (- 30 000 €), du spectacle de la Chouc'routerie (- 9 000 €) et pas de salon du livre en 2020 (- 14 000 €)
Impression Catalogues et Imprimés	- 10 000 €	pas de frais d'impression en 2020 liées à la campagne de notoriété, aux festivités de Pentecôte et au salon du livre
Transport de biens	- 13 000 €	moins de frais de débardage – liés au programme forestier 2020
Frais transports collectifs	- 14 000 €	suite à la crise sanitaire moins de sorties scolaires, de sorties piscine pour les écoles et coût minoré au niveau de la navette scolaire
Frais de nettoyage des locaux	+ 40 000 €	suite à l'externalisation des frais de nettoyage de la MDAS et de l'école St Jean
Entretien de terrains	- 15 000 €	pas de réparation du portail du cimetière prévue en 2020 + moins de dépenses d'entretien au niveau des espaces verts
Entretien autres biens mobiliers	- 13 000 €	ajustement à la baisse suite aux réalisations 2019

- **Dépenses de personnel : 4 660 000 € (- 100 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2019)**

Voici notamment quelques éléments qui expliquent cette variation :

- suppression du poste de chef de cabinet
- pas d'embauche de saisonniers en 2020 au centre technique et à l'abbatiale
- moins de recours au personnel extérieur pour les manifestations 2020

- **Atténuation de produits : 210 000 € (+ 16 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2019)**

Cette augmentation s'explique exclusivement par une augmentation prévisionnelle de 16 000 € du montant du reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (montant estimatif non notifié à ce jour).

- **Participations et subventions : 1 560 000 € (+ 12 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2019)**

Voici notamment les principales variations :

Créances admises en non-valeur	- 2 000 €	moins de dépenses prévues en 2020
Autres contributions	+ 38 000 €	notamment augmentation participation au SIVU forestier de 21 000 € et participation au Parc Régionale des Vosges du Nord de 19 000 €
Subventions	- 44 000 €	notamment pas de subvention versée en 2020 à la FDMJC pour les animations d'été (- 17 000 €), diminution de l'enveloppe des subventions diverses (- 16 000 €) ; moins de subventions prévues pour les voyages scolaires (- 3 400 €) ; pas de subvention versée en 2020 à la société des courses pour le prix de la ville de Wissembourg (- 1 600 €)
Subvention fonctionnement établissement à caractère administratif	+ 20 000 €	suite à la crise sanitaire, ajustement de la participation de la ville pour 2020 au budget annexe de la NEF

- **Dépenses financières : 250 000 € (- 15 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2019)**

Voici les principales modifications :

- Intérêts de la dette : - 16 000 €
- Intérêts des lignes de trésorerie : - 4 000 €
- Intérêts courus non échus 2020 : + 6 000 €
- Autres frais : - 1 000 €

- **Dépenses exceptionnelles : 25 000 € (- 6 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2019)**

Cette variation s'explique principalement par une baisse prévisionnelle de 6 000 € des subventions liées aux dossiers de ravalement de façades (ajustement par rapport aux réalisations 2019).

En tenant compte d'une prévision de dépenses imprévues de 40 000 € sur l'exercice 2020, le montant total des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement devrait s'élever pour 2020 à 9 125 000 €. Ces dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement sont en baisse de 365 000 € (- 3,85 % par rapport à celles budgétisées en 2019).

RECETTES

- **Produits des services et du domaine : 960 000 € (- 220 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2019)**

Voici les principales variations :

Vente de bois	- 190 000 €	recettes liées au programme forestier 2020 (diminution suite à la crise sanitaire)
Redevances de services à caractère culturel	- 10 000 €	minoration des recettes suite à la crise sanitaire notamment au niveau de l'école des Arts
Redevances de services à caractère de loisirs	- 5 000 €	moins de recettes liées aux entrées de la piscine (2 mois d'ouverture seulement)
Mise à disposition de personnels	- 10 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2019
Produits des activités annexes	- 5 000 €	moins de recettes prévues au niveau des encarts publicitaires

- **Fiscalité et dotations de l'Etat**

- Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les services de l'Etat nous ont notifiés les éléments suivants pour l'exercice 2020 :

DGF \ Années	2019	2020	Variation 2019-2020
Dotation forfaitaire	983 461 €	947 655 €	-35 806 €
Dotation de solidarité rurale	329 300 €	342 708 €	13 408 €
Dotation nationale de péréquation	4 887 €	0 €	-4 887 €
TOTAL	1 317 648 €	1 290 363 €	-27 285 €

On peut clairement constater une baisse prévisionnelle de la DGF de 27 285 € entre 2019 et 2020.

Il faut également rappeler que c'est la 7^{ème} année consécutive que la DGF de la ville de Wissembourg baisse (pour rappel, montant de la DGF en 2013 : 1 975 941 €).

- Concernant la fiscalité, les services fiscaux nous ont notifiés les éléments suivants pour l'exercice 2020 regroupés dans le tableau ci-dessous :

Recettes	Notifiées 2019*	Notifiées 2020	Variations
TH+TF+CFE**	5 661 667 €	5 702 283 €	40 616 €
CVAE (1)	601 870 €	635 604 €	33 734 €
TASCOM (2)	126 099 €	141 254 €	15 155 €
IFER (3)	45 969 €	46 147 €	178 €
DCRTP (4)***	154 477 €	154 372 €	-105 €
Allocations compensatrices	192 165 €	210 495 €	18 330 €
FNGIR (5)	305 559 €	305 559 €	0 €
TOTAL	7 087 806 €	7 195 714 €	107 908 €

* hors rôles supplémentaires

** le produit prévisionnel pour 2020 a été calculé sans modification des taux (en affectant les taux 2019 aux bases notifiées 2020)

*** estimée à ce jour

- (1) Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- (2) Taxe Sur les Commerciales
- (3) Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
- (4) Dotation budgétaire, à la Charge de l'Etat, compensant les pertes de Recettes liées à la réforme de la Taxe Professionnelle
- (5) Fonds Nationale de Garantie Individuelle de Ressources compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP

S'appuyant sur l'article 3 du troisième projet de loi de Finances rectificative pour 2020, la commune envisage d'octroyer un dégrèvement exceptionnel de CFE (réduction à hauteur des 2/3 de la cotisation) au titre de 2020 en faveur des entreprises (réalisant un CA < 150 millions d'Euros) des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'événementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire.

Les services fiscaux nous ont transmis un estimatif du coût de ce dégrèvement : 28 336 € dont 50 % est pris en charge par l'Etat. L'impact financier pour la commune est une baisse prévisionnelle de recettes fiscales de près de 14 168 € sur l'exercice 2020.

En tenant compte de ce dégrèvement, on peut ainsi constater une augmentation prévisionnelle de ces ressources fiscales de 93 740 € entre 2019 et 2020.

Voici, à titre d'information, le détail des recettes notifiées liées à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la CFE :

*Détail des bases :	Bases notifiées 2019	Bases notifiées 2020	Variations
TH	9 123 000 €	9 088 000 €	-0.38%
TFB	12 434 000 €	12 664 000 €	1.85%
TFNB	157 000 €	156 500 €	-0.32%
CFE	7 350 000 €	7 420 000 €	0.95%
TOTAL	29 064 000 €	29 328 500 €	0.91%

*Détail du produit :	Recettes	Produits notifiés 2019	Produits notifiés 2020	Variations
	TH	2 164 888 €	2 156 582 €	-8 306 €
	TFB	1 894 942 €	1 929 994 €	35 052 €
	TFNB	109 052 €	108 705 €	-347 €
	CFE	1 492 785 €	1 507 002 €	14 217 €
	TOTAL	5 661 667 €	5 702 283 €	40 616 €

Les ordonnances issues de la loi d'urgence sanitaire ont fixé une date butoir au 3 juillet 2020 pour le vote des taux de fiscalité. En conséquence comme la commune n'a pas délibéré sur ces taux avant le 3 juillet 2020, les taux votés en 2019 s'appliqueront également en 2020.

Au niveau des impôts et taxes, il faut également signaler une baisse prévisionnelle importante des recettes suivantes en 2020 :

- baisse prévisionnelle de 32 000 € au niveau des droits de place (liées principalement à une baisse de recettes prévisionnelles au niveau des festivités de Pentecôte et de l'occupation du domaine public (terrasses pour les commerçants de Wissembourg)

- baisse prévisionnelle de 36 000 € au niveau de la taxe sur la publicité extérieure (exonération totale suite à la suspension proposée de la taxe sur 2020)

- baisse prévisionnelle de 53 000 € au niveau des taxes additionnelles sur les droits de mutation (liées à une baisse importante du rythme des transactions immobilières suite à la crise sanitaire).

- **Autres produits de gestion courante : 130 000 € (- 5 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2019)**

Voici les principales variations :

Revenus des immeubles	+ 4 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2019
Autres produits de gestion courante	- 9 000 €	lié à la baisse prévisionnelle du forfait de refacturation des charges du gymnase du lycée au Sivom de la Région de Wissembourg

Concernant les locations des différents bâtiments communaux, il n'y a pas de changement tarifaire envisagé à ce jour.

- **Produits exceptionnels : 30 000 € (- 68 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2019)**

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des indemnités de sinistre. En effet, en 2019, la ville de Wissembourg avait touché près de 65 000 € d'indemnités au titre des coulées de boues de 2018.

AUTOFINANCEMENT

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des éléments financiers en notre possession à ce jour, l'autofinancement brut prévisionnel global dégagé sur l'exercice 2020 devrait se situer entre 1 250 000 € et 1 350 000 €.

2) L'endettement

Annuités prévisionnelles 2020 pour les emprunts à long terme :

- Capital	1 071 632,32 €
- Intérêts	<u>227 270,79 €</u>
TOTAL	1 298 903,11 € soit 167,60 € / hab.*

moyenne régionale de la strate en 2018 : 140 € / hab.

Il restera également 850 000 € d'emprunt à court-terme à rembourser en 2020. Ce prêt-relais sera remboursé en grande partie par le FCTVA encaissé en 2020 concernant les dépenses d'investissement 2019.

L'encours de la dette à long terme au 31/12/2020 devrait être compris dans la fourchette suivante :

9 912 000 € < Encours de la dette prévisionnelle à long terme au 31/12/2020 < 10 012 000 €

En effet, une fourchette d'emprunts à long terme située entre 850 000 € et 950 000 € est à envisager sur l'exercice 2020 destinée à financer les investissements à long terme prévus ci-dessous.

3) Opérations d'investissements envisagés en 2020

(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif en TTC, hors écritures d'ordres)

PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux restructuration gymnase municipal en salle multiactivités (solde)	1 030 000.00 €
Travaux église St Pierre et Paul (solde trav vitraux)	210 000.00 €
Travaux église St Pierre et Paul (renforcement étanchéité toiture)	20 000.00 €
Travaux Mairie de Wissembourg (accueil + pose parois sanitaires)	12 000.00 €
Travaux école St Jean (sécurité)	4 000.00 €
Travaux école Leszczynska (film sur les vitres)	5 000.00 €
Travaux école maternelle Altenstadt (clés)	3 000.00 €
Travaux école primaire Altenstadt (clés)	3 000.00 €
Travaux école Wentzel (visiophone + portails + portes)	45 000.00 €
Travaux école Europe	3 000.00 €

Travaux école de Weiler	3 000.00 €
Travaux école des Arts (films anti UV + signalétique)	5 000.00 €
Travaux église Altenstadt (SAS d'entrée + diagnostics)	40 000.00 €
Travaux église Weiler (accès tour + sécurité)	15 000.00 €
Travaux église St Jean (réhabilitation du clocher + diagnostics)	33 000.00 €
Travaux piscine (aménagement. terrasse + berges + marches inox)	15 000.00 €
Travaux Bois de France (porte d'accès)	5 000.00 €
Travaux Centre technique (porte sectionnelle)	6 000.00 €
Travaux Foyer communal Altenstadt (Trav. escalier + gouttière)	5 000.00 €
Travaux Maison de la Solidarité (porte garage + toiture)	48 000.00 €
Travaux Grange aux dimes (détection fumée + clés)	22 000.00 €
Travaux Abel Douay - Dojo (portes de garage)	10 000.00 €
Travaux WC publics Place Tribunal (carrelage)	5 000.00 €
Diagnostics + programmation anc.sous-préfecture	10 000.00 €
Travaux bâtiment anc.sous-préfecture	20 000.00 €
Travaux accessibilité bâtiment	10 000.00 €
Travaux divers bâtiments	30 000.00 €
TOTAL	1 617 000.00 €

VOIRIE

Dépenses Route des Vosges	8 000.00 €
Travaux Allée des Peupliers (solde trav.ES)	30 000.00 €
Travaux carrefour RD3 (accès Schleithal)	6 000.00 €
Travaux chemins communaux	25 000.00 €
Travaux traversée Altenstadt (solde)	12 000.00 €
Travaux extension voirie	110 000.00 €
TOTAL	191 000.00 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public (divers)	34 000.00 €
Travaux Remparts Sud	200 000.00 €
Travaux lotissement Im Bockler (réseaux secs 1°TR + pluvial)	27 000.00 €
Travaux hippodrome (mise en conformité)	5 000.00 €
Travaux aire de jeux CPAM (sol coulé balançoire)	9 000.00 €
Travaux ponts	5 000.00 €
Travaux réhabilitation ouvrage vannes Lauter	10 000.00 €
TOTAL	290 000.00 €

AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement (divers)	14 000.00 €
Subvention d'équipement (trav. électrification loi SRU)	10 000.00 €
Subvention d'équipement (SDIS)	28 000.00 €
Subvention d'équipement LA NEF	48 000.00 €

Contribution ville projet départemental de géothermie	5 000.00 €
Frais d'études (signalisation)	9 000.00 €
Achat de terrains	15 000.00 €
Achat matériel de bureau et informatique (ordinateurs+vidéoproj.+...)	40 000.00 €
Achat mobilier (Mairie + écoles + divers)	23 000.00 €
Achat mobilier - salle multiactivités	65 000.00 €
Achat vaisselle - salle multiactivités	28 000.00 €
Achat autolaveuse - salle multiactivités	6 000.00 €
Achat matériel de sport - salle multiactivités	15 000.00 €
Achat matériel scénique - salle multiactivités	15 000.00 €
Achat logiciels (Gestion courrier + Stat.tél. + GED + loc.salles + Compta)	45 000.00 €
Achat collections Wentzel	255 000.00 €
Achat collections + ouvrages + CD/DVD (médiathèque)	16 000.00 €
Plantations (forêt + espaces verts + cimetière Alt)	20 000.00 €
Achat mobilier urbain (supports à vélo + bancs + divers)	10 000.00 €
Achat panneaux de signalisation	20 000.00 €
Achat barrières de protection (Fossé des Tilleuls)	10 000.00 €
Achat panneau lumineux carrefour de la Gare	8 000.00 €
Achat d'une serre	4 000.00 €
Achat d'une balayeuse	180 000.00 €
Achat véhicule Jardiniers	27 000.00 €
Achat vélos électriques Police	5 000.00 €
Achat instruments de musique + Chaîne HIFI	5 000.00 €
Achat matériel chantier d'insertion	10 000.00 €
Achat autres matériels ST (outillages)	20 000.00 €
Achat matériel piscine	5 000.00 €
Achat pièces armoire électrique (manifestations)	4 000.00 €
Achat tondeuse / débroussailleuse	15 000.00 €
Achat chalet école de l'Europe	5 000.00 €
Achat chalets + guirlandes NOËL	15 000.00 €
Achat matériel divers	31 000.00 €
Opération pour compte de Tiers - site Natura 2000 LAUTER	15 000.00 €
Opération pour compte de Tiers - site Natura 2000 FORESTIER	50 000.00 €
Dépenses imprévues	30 000.00 €
TOTAL	1 126 000.00 €

Financement des investissements 2020 : autofinancement + subventions + taxe d'aménagement + vente du bâtiment de l'ancien musée + emprunts à long terme entre 850 000 € et 950 000 €.

4) Subventions d'investissement attendues en 2020

Voici les principales subventions attendues :

a) au niveau de l'ETAT

Solde subvention salle multiactivités (DETR) :	85 000 €
Solde subvention DRAC - vitraux abbatiale St Pierre et Paul :	183 000 €
Solde subvention DRAC – archives :	42 000 €

Subvention Remparts (DETR) : 50 000 €

b) au niveau de la Région GRAND EST

Subvention collections Wentzel : 45 000 €
 Solde subvention vitraux abbatiale St Pierre et Paul : 104 000 €
 Subvention voirie Allée des Peupliers (arrêt de bus) : 15 000 €
 Solde subvention archives : 6 000 €

c) au niveau du Département du Bas-Rhin

Solde subvention salle multiactivités : 358 000 €
 Subvention collections Wentzel : 40 000 €

d) autres subventions

Solde subvention de la paroisse – vitraux de l'abbatiale St Pierre et Paul 55 000 €
 Subvention paroisse d'Altenstadt – SAS d'entrée à l'église 10 000 €
 Subvention Tennis Club de Wissembourg (installations sportives) 4 000 €
 Subvention éclairage public (Electricité de Strasbourg) 6 000 €

Des demandes de subvention pour toutes les opérations éligibles seront ou ont été transmises à l'ETAT, à la REGION GRAND EST et au DEPARTEMENT DU BAS-RHIN.

IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2021 ET 2022

Les principaux investissements prévisionnels envisagés à ce jour sont les suivants (liste non exhaustive et indicative) :

Dépenses d'investissement		Années	
		2021	2022
Bâtiments	Travaux écoles	70 000.00 €	70 000.00 €
	Travaux piscine	50 000.00 €	50 000.00 €
	Travaux ancien bâtiment + Bois de France (dépollution + déconstruction + chauffage)	0.00 €	200 000.00 €
	Maison des services intergénérationnelle (études + programmation)	0.00 €	40 000.00 €
Voirie	Travaux voirie Route des Vosges - part ville	350 000.00 €	350 000.00 €
	Travaux extension voirie	80 000.00 €	80 000.00 €
Autres	Travaux éclairage public	60 000.00 €	60 000.00 €
	Travaux Remparts	100 000.00 €	100 000.00 €
	Travaux Skatepark	150 000.00 €	0.00 €
Véhicules	Achat véhicules ST	30 000.00 €	120 000.00 €

Dans le cadre de cette prospective, bien entendu, les montants figurant dans le précédent tableau ne sont que des montants estimatifs et provisoires. Suite au

lancement des différentes consultations au niveau des entreprises, ces montants seront amenés à être réajustés.

Compte tenu la crise sanitaire actuelle, le calendrier et la cadence de réalisation des travaux pourront également évoluer en fonction des besoins et des contraintes techniques et financières.

Certaines opérations comme par exemple les travaux de dépollution de l'ancien bâtiment Bois de France bénéficieront d'une subvention de la REGION GRAND EST à hauteur de 50%.

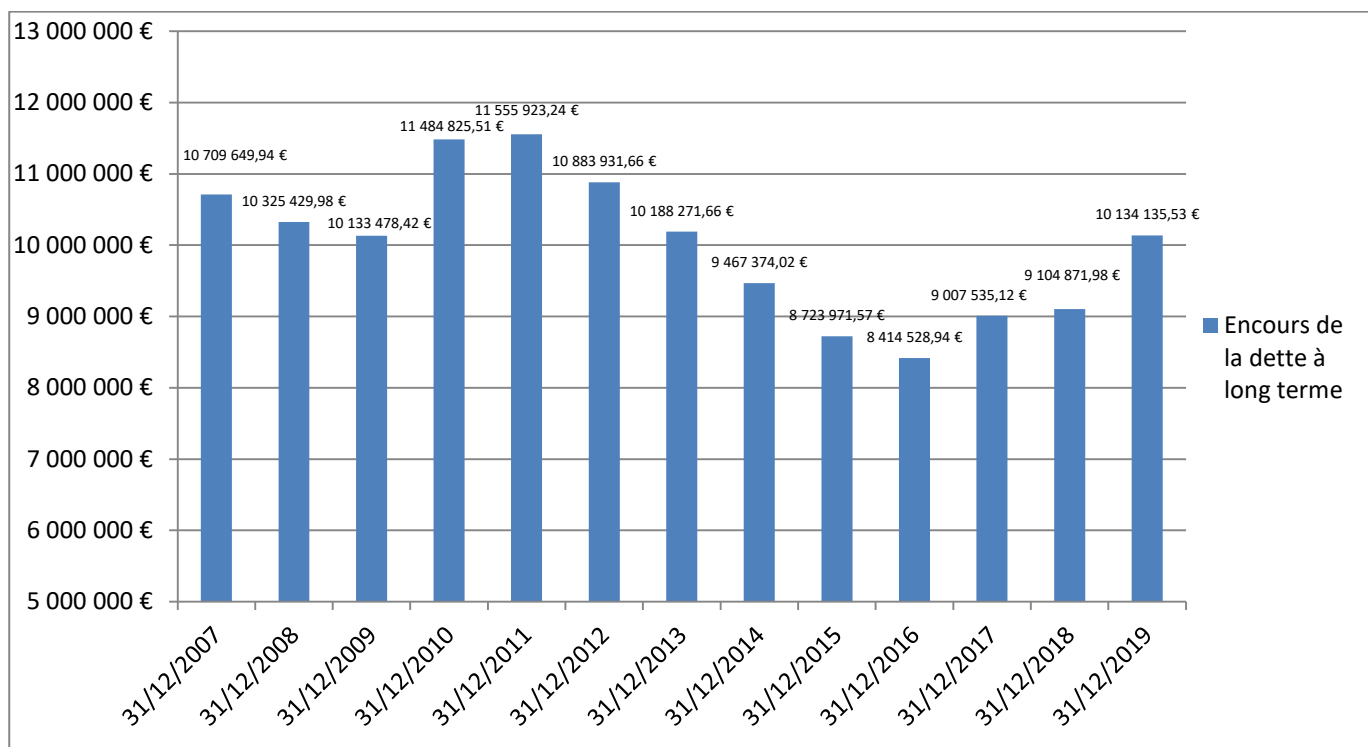
Des demandes de subventions ont été et seront envoyées aux différents financeurs.

Outre les dépenses d'investissement figurant dans le précédent tableau, la ville a tous les ans des dépenses d'investissement récurrentes (subvention d'équipement, achat de terrains, matériel de bureau et informatique, mobilier, logiciels, plantations, panneaux de signalisation, matériel divers) qui se montent en moyenne à près de 280 000 € par an.

V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Evolution rétrospective de la dette de la ville

Voici l'évolution de la dette à long terme de la ville de Wissembourg du 31/12/2007 au 31/12/2019 :



Voici un tableau récapitulatif retraçant l'encours des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2019 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €

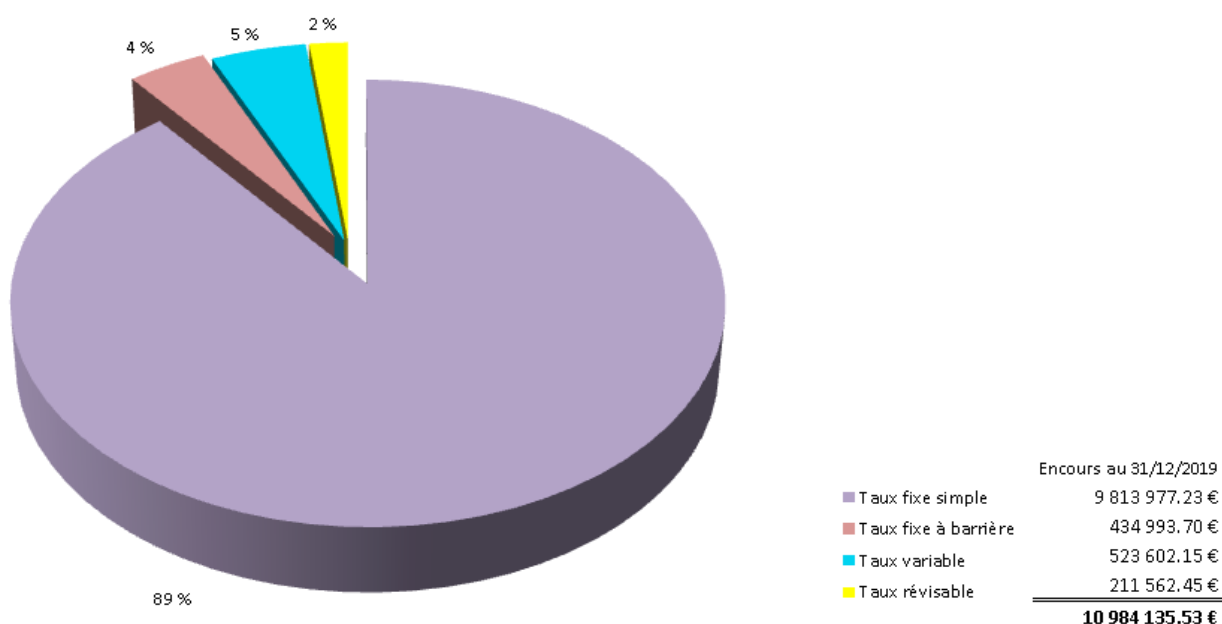
Ces emprunts à court terme ont permis le préfinancement du FCTVA dans l'attente du versement de ce fonds en N+1 par l'Etat et ponctuellement de certaines cessions immobilières dans l'attente de la vente effective en N+1.

2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2019

a) Structure de la dette au 31/12/2019

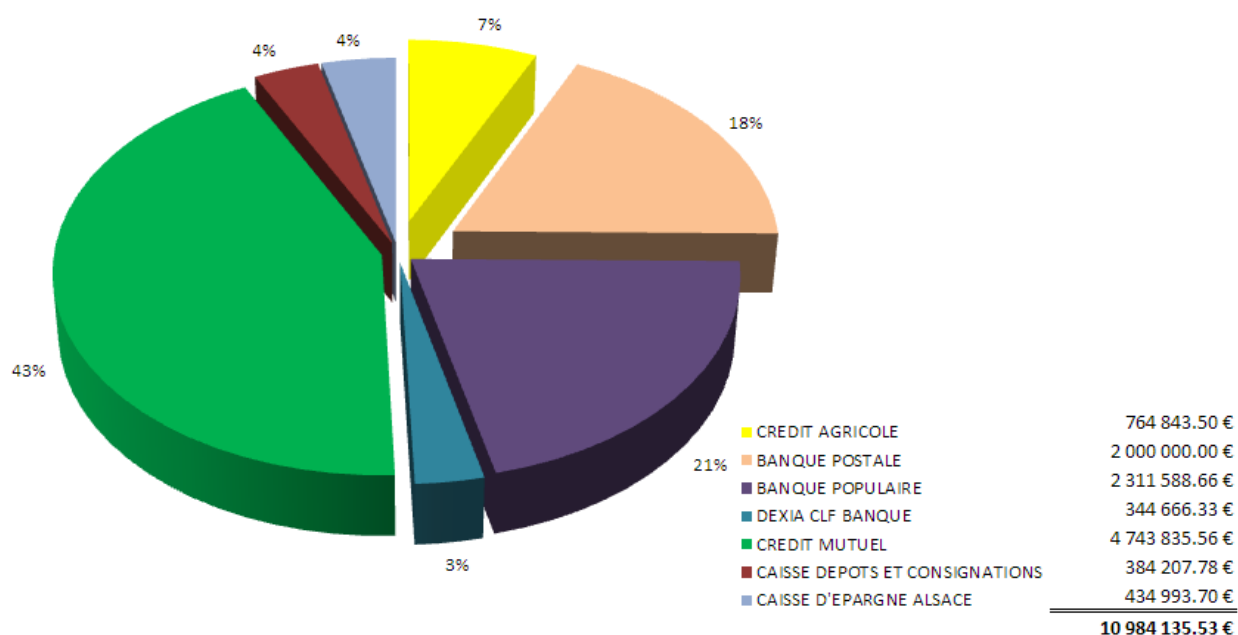
**L'encours global de la dette au 31/12/2019 se monte à 10 984 135,53 €
(10 134 135,53 € de prêts à long terme et 850 000 € de prêt à court terme)**

Voici la structure de l'encours de la dette au 31/12/2019 par types de taux :



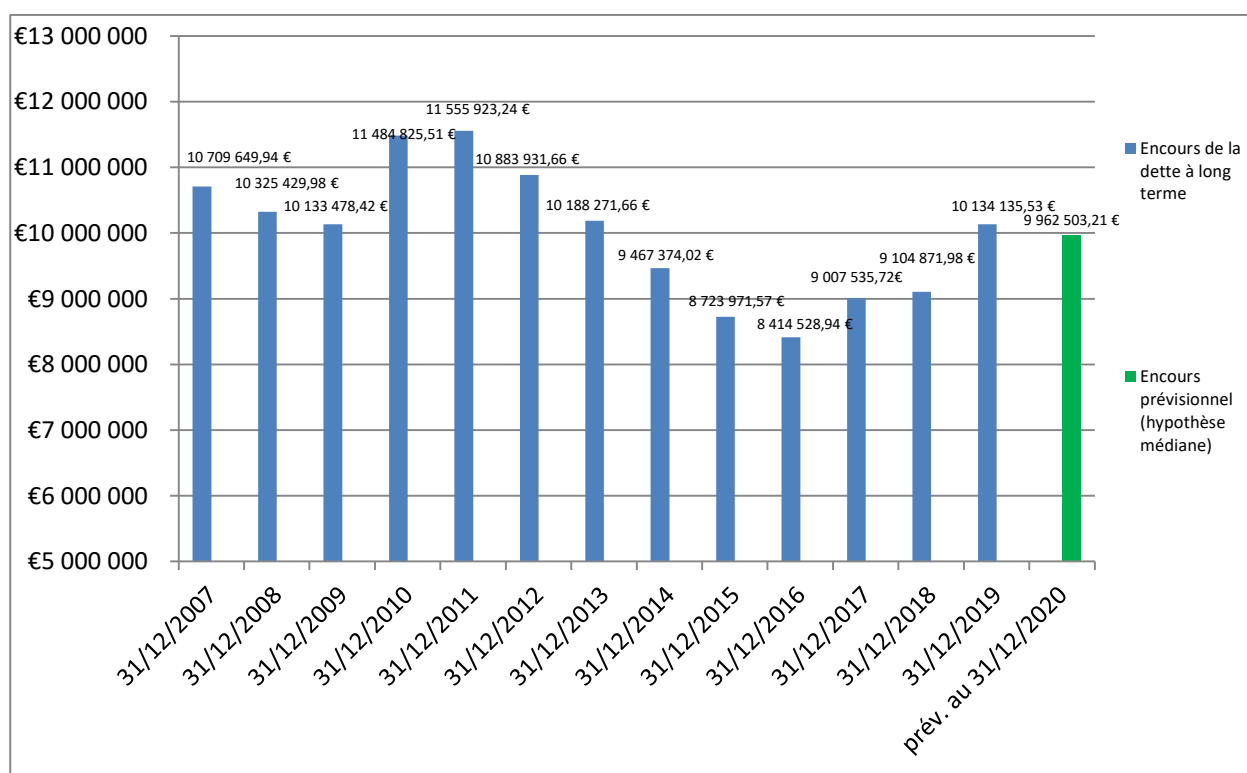
b) Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2019

Voici l'encours de la dette au 31/12/2019 réparti par prêteurs :



3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2020

Graphique récapitulatif de la dette à long terme :



Voici un tableau récapitulatif retraçant le montant des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2020 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	450 000 €

On peut constater, qu'en partant sur une hypothèse médiane d'emprunts à long terme contractés en 2020 à hauteur de 900 000 €, compte tenu du remboursement en capital de 1 071 632,32 € pour les emprunts à long terme sur l'exercice 2020, la dette à long terme baisserait de 171 632,32 € entre 2019 et 2020 pour atteindre un niveau de 9 962 503,21 € au 31/12/2020.

En partant sur une hypothèse basse d'emprunts à long terme contractées en 2020 à hauteur de 850 000 €, la dette à long terme baisserait de 221 632,32 € entre 2019 et 2020 pour attendre un niveau de 9 912 503,21 € au 31/12/2020.

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement envisagé en 2020, il y aura lieu de prévoir également un prêt-relais de 450 000 € (prêt à court terme) qui sera remboursé en 2020 par le versement du FCTVA de l'Etat.

BUDGET EAU

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1) Exploitation et autofinancement

TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 2020 PREVISIONNELLES : 981 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 2020 PREVISIONNELLES : 700 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL BRUT SUR L'EXERCICE 2020 : 281 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL NET SUR L'EXERCICE 2020 : 225 000 €

Les dépenses réelles d'exploitation prévisionnelles pour 2020 s'élèvent à 700 000 € et sont en hausse de 16 000 € (+ 2,34 %) par rapport à celles prévues en 2019. Cette hausse est exclusivement due à une hausse prévisionnelle des dépenses courantes de 16 000 € (notamment augmentation de l'enveloppe prévue en 2020 pour l'entretien des réseaux à hauteur de 10 000 € et des achats d'eau). Il faut également noter une baisse prévisionnelle des dépenses financières (intérêts de la dette) de 2 000 € conjuguée à une hausse prévisionnelle du même montant des autres charges de gestion courante (pertes sur créances irrécouvrables). Les recettes réelles d'exploitation prévisionnelles pour 2020 s'élèvent à 981 000 € et sont en augmentation de 9 000 € (+0,93 %) par rapport à celles prévues de 2019. Cette augmentation s'explique principalement par l'encaissement en 2020 d'une recette prévisionnelle exceptionnelle de 13 000 € liée à des versements de l'Agence Rhin-Meuse au titre des redevances « pollution et modernisation » conjuguée à une légère baisse prévisionnelle des recettes d'eau de 6 000 € et à une petite augmentation des recettes liées aux locations de compteurs de 2 000 € (ajustement par rapport aux recettes réalisées en 2019).

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2020 est en baisse de 7 000 € (- 2,43 %) par rapport à celui prévu en 2019.

L'autofinancement net prévisionnel dégagé sur l'exercice 2020 est en baisse de 9 000 € (- 3,85 %) par rapport à celui prévu en 2019.

Cet autofinancement brut 2020 de 281 000 € reste amplement suffisant pour financer l'ensemble des dépenses d'investissement prévues en 2020 sans devoir recourir à des financements extérieurs.

Pour info : excédent d'exploitation 2019 reporté ≈ 126 000 €

2) Investissement

Les principaux investissements envisagés en 2020 sont les suivants (en HT) :

Travaux extension réseau + conformité	155 000 €
Dépenses projet transfrontalier – mise en réseau vers l'Allemagne	75 000 €
Travaux renforcement réseau Rue du Château St Paul	40 000 €
Travaux renforcement réseau Rue des Bûcherons	40 000 €
Travaux regard Bvd Europe/Rue des Châtaigniers	10 000 €
Achat d'un véhicule	20 000 €
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	<u>29 000 €</u>
TOTAL	369 000 €

Financement des investissements : autofinancement

3) Endettement

- **endettement au 31/12/2019 : 225 838,02 €**

soit 29,14 € / hab.

- prévision de remboursement des emprunts 2020 :

• capital	55 745,75 €
• intérêts	<u>7 774,53 €</u>
	63 520,28 €

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2020.

Endettement prévisionnel au 31/12/2020 : 170 092,27 €

soit 21,95 € / hab.

ce qui représente une baisse de 7,19 € / hab. par rapport au 31/12/2019

Ce faible endettement laissera une marge de manœuvre financière pour pouvoir emprunter et financer de futurs investissements.

II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2021 ET 2022

Les principaux investissements envisagés à ce jour en 2021 et 2022 sont les suivants :

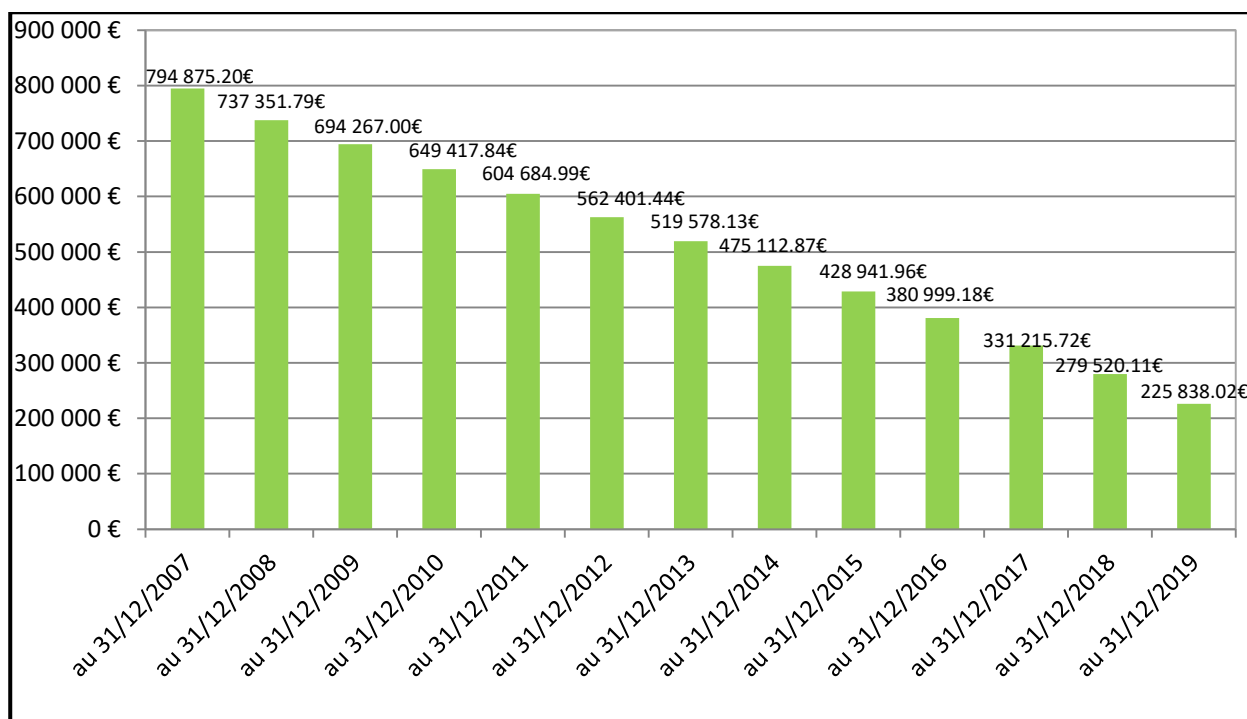
Dépenses d'investissement	Années	
	2021	2022
Travaux transfrontaliers - mise en réseau vers l'Allemagne	960 000 €	0 €
Travaux AEP extension réseau + conformité	80 000 €	80 000 €
Travaux AEP Rue des Vignes / Jardins / Poudrière	0 €	200 000 €
Travaux AEP Rue du Pigeonnier	0 €	60 000 €
Achat compteurs eau (télérelevé)	20 000 €	20 000 €

Il est à noter que les travaux transfrontaliers bénéficient d'une subvention de l'Union Européenne à hauteur de 50 % du coût des travaux. Etant donné le montant important de ce projet, un recours à l'emprunt sera probablement nécessaire en 2021.

III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau

Voici l'évolution de la dette du budget eau du 31/12/2007 au 31/12/2019 :



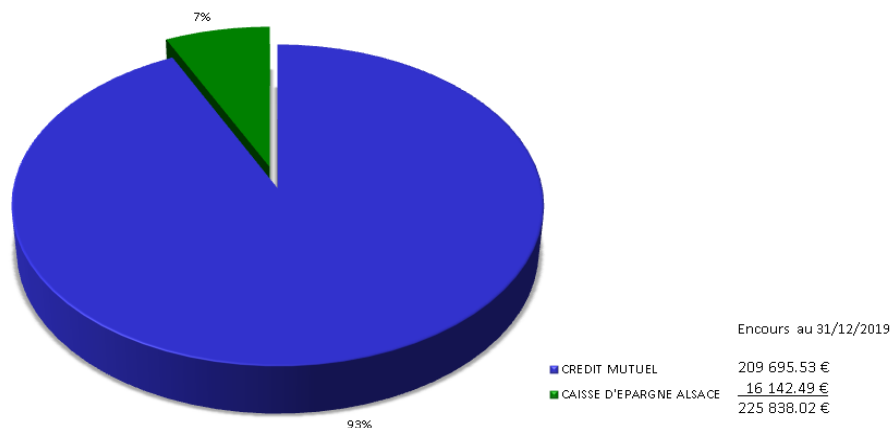
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2019

a) Structure de la dette au 31/12/2019

L'encours de la dette du budget de l'eau se monte à 225 838,02 € au 31/12/2019. L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe.

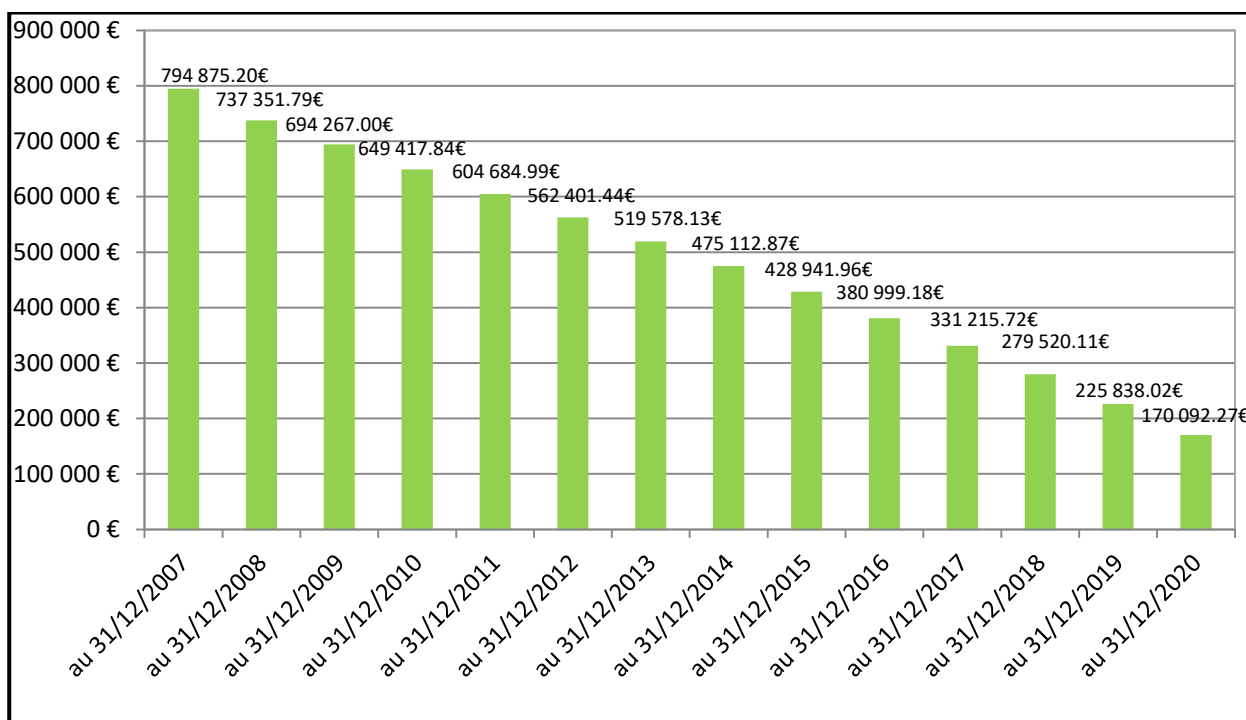
b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2019

Voici l'encours de la dette du budget de l'eau au 31/12/2019 par prêteurs.



3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau

Graphique représentatif ci-dessous :



On peut constater une baisse prévisionnelle de l'encours de la dette de **55 745,75 €** entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020.

BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'encours de dette sur ce budget annexe.

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1) Fonctionnement

DEPENSES

- **Dépenses courantes : 285 000 € (- 11 000 € par rapport au montant budgétisé en 2019)**

Voici notamment les principales variations proposées par la directrice de la NEF compte tenu des réalisations 2019 et surtout du contexte sanitaire actuel :

Achats de spectacles	- 32 000 €	ajustement du nombre de spectacles en fonction de la crise sanitaire actuelle
Contrats de prestations de services	+ 30 000 €	liés notamment aux interventions de la société Facteurs Communs (dossier très largement subventionné par la Région GRAND EST et l'Etat)
Entretien autres biens mobiliers	- 5 000 €	réajustement par rapport aux réalisations 2019
Transports de biens	- 2 000 €	moins de frais de transport de décors et matériels pour les spectacles
Transports collectifs	- 2 000 €	moins de frais de transport de personnes (artistes)

- **Dépenses de personnel : 216 000 € (- 8 000 € par rapport au montant budgétisé en 2019)**

Personnel affecté à ce budget	- 10 000 €	ajustement des frais de personnel lié à la crise sanitaire actuelle
Autre personnel extérieur (intermittents – GUSO)	+ 2 000 €	ajustement du nombre de techniciens en fonction des spectacles

En tenant compte des dépenses imprévues en 2020 à hauteur de 3 000 €, le montant total prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 504 000 € pour l'exercice 2020. Ce montant est en baisse de 19 000 € (- 3,63 %) par rapport à celui prévu en 2019.

RECETTES

Voici les principales recettes réelles de fonctionnement attendues en 2020 :

Excédent antérieur reporté	8 000 €
Redevances de services (produit de la billetterie)	46 000 €
Participation de la ville de SOULTZ au titre des frais	5 000 €
Locations de salles	11 000 €
Subvention du Département du Bas-Rhin	36 000 €
Subvention Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	22 500 €
Subvention de l'ETAT (DRAC – projet Facteurs Communs)	23 500 €
Subvention Région GRAND EST (projet Facteurs Communs)	30 000 €
Autres participations	2 000 €
Subvention de fonctionnement d'équilibre versée par la ville	<u>320 000 €</u>
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES REELLES	504 000 €

Cette subvention d'équilibre prévisionnelle de fonctionnement de 320 000 € est supérieure de 20 000 € à celle budgétisée en 2019. En effet, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, la ville devra notamment faire face dans ce budget annexe à une baisse importante des recettes liées à la billetterie (- 10 000 €) et des recettes liées aux locations (- 12 000 €).

Il faut également se rappeler que la ville de Wissembourg a versé une subvention d'équilibre de fonctionnement de 270 000 € en 2019.

2) Investissement

Voici les principaux investissements envisagés en 2020 :

- Travaux de conformité	27 000 €
- Achat nouveau logiciel de billetterie	10 000 €
- Achat matériel informatique	6 000 €
- Achat équipements techniques	3 000 €
- Achat équipements divers	<u>2 000 €</u>
TOTAL	48 000 €

Ces dépenses d'investissement sont intégralement financées par la subvention d'équipement de 48 000 € prévue au budget ville pour 2020.

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2021 ET 2022

Voici les principaux investissements envisagés en 2021 et 2022 :

- Pour 2021 : Travaux amélioration accueil	25 000 €
- Pour 2022 : Travaux amélioration accueil	25 000 €

BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

I. Les orientations budgétaires 2020

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

Les travaux d'aménagement et de viabilisation se poursuivront en 2020 pour un montant total estimatif de 100 000 € HT réparti comme suit :

- solde travaux réseaux secs	78 000 €
- travaux voirie provisoire	22 000 €

Des honoraires seront à payer en 2020 pour un montant total de 8 000 €.

L'encours au 31/12/2019 du prêt-relais se monte à 600 000 €.

Ce prêt va engendrer des charges financières à hauteur de 3 000 € sur l'exercice 2020. Il arrive à échéance fin 2020 et devra être remboursé en intégralité en 2020 par la mise en place d'un nouveau prêt-relais. Ce nouveau prêt-relais devrait s'élever au maximum à 589 000 €.

Toutes ces dépenses (hormis le remboursement du prêt-relais) seront financées en 2020 par la vente prévisionnelle de 2 terrains.

Montant prévisionnel des ventes de terrains attendu pour 2020 : 123 000 €.

II. Travaux envisagés en 2021

Les travaux d'aménagement et de viabilisation devraient se terminer en 2021. Voici les dépenses prévisionnelles :

- solde travaux voirie :	160 000 €
--------------------------	-----------

La cadence de paiement de ces dépenses dépendra du rythme de vente des terrains.

III. Structure et gestion de la dette

1) Structure de la dette au 31/12/2019 par type de taux

L'encours de la dette à court terme (prêt-relais) se monte à 600 000 € au 31/12/2019. L'intégralité de l'encours est à taux variable.

Ce prêt-relais sera remboursé fin 2020. Un nouveau prêt-relais devra être mis en place en fin d'exercice 2020.

2) Répartition de la dette au 31/12/2019 par prêteurs

L'intégralité de l'encours au 31/12/2019 a été contractée auprès du Crédit Agricole.

BUDGET ZA PEPINIERE

Pour l'exercice 2020, les principales dépenses seront le paiement des frais financiers de 3 000 € notamment lié à l'emprunt-relais existant et des honoraires et frais de personnel à hauteur de 6 000 €.

Ces dépenses seront financées essentiellement par l'excédent reporté global de 2019.

L'encours au 31/12/2019 du prêt-relais se monte à 400 000 €. Cet encours est indexé sur un taux variable.

Ce prêt relais arrive à échéance le 31/12/2020. Il sera donc intégralement remboursé au 31/12/2020 par la mise en place d'un nouveau prêt-relais du même montant soit 400 000 €.

Le moment venu, ce nouveau prêt-relais sera remboursé par la vente du reste des terrains.

Il est rappelé que conformément à la délibération du 7 février 2020 prise par le conseil municipal, le terrain restant devrait être vendu à la société SCCV GALENA pour 400 000 € avant février 2023. Un compromis de vente a été signé avec cette société.

BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Des frais d'études pour un montant de 5 000 € HT, des honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 000 € HT, des charges de personnel pour un montant de 5 000 € HT ainsi que des frais financiers (intérêts du prêt-relais) pour un montant de 4 000 € HT seront les principales dépenses prévues sur l'exercice 2020.

Une vente de terrains (15,33 ares) est prévue sur l'exercice 2020 pour un montant estimatif à ce jour de 180 000 €. Des négociations sont en cours. Cette vente permettra le remboursement du prêt-relais à hauteur de 180 000 €.

L'encours de la dette au 31/12/2019 s'élève à 650 000 €. Ce prêt relais est à taux fixe (taux de 0,50 %).

L'encours de la dette prévisionnel au 31/12/2020 devrait s'élever à 470 000 €.

BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

Des frais de portage de terrains (5 000 €), des frais de personnel et honoraires (10 000 €), des frais financiers (6 000 €) et la troisième partie du rachat des terrains à l'EPF (≈ 100 000 €) constitueront les principales dépenses pour l'exercice 2020.

Pour financer ces dépenses, un emprunt-relais complémentaire de 120 000 € est à prévoir sur l'exercice 2020.

L'encours des prêts-relais au 31/12/2019 se monte à 710 000 €. Ces prêts-relais sont à taux fixe.

L'encours prévisionnel au 31/12/2020 des prêts-relais devrait s'élever à 830 000 €.

Conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal le 28 juin 2019, ces prêts-relais devraient être remboursés au fur et à mesure des cessions ultérieures de terrains à la société DELT AMENAGEMENT.